

**EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT du TARN**

Séance du 25 Janvier 2022

Etaient présents :

Mme BELOU	Présidente
Mme GERAUD - Mme BIBAL-DIOGO - M. FABRE - M. BALARDY - M. ABUSHAWISH	Administrateurs

Etaient absents ou représentés :

Mme DURAND	Administrateurs
------------	------------------------

Autorisation d'emprunt : Réalisation d'un contrat de prêt de 473 700 € consentis par Action Logement. Cet emprunt est contracté pour le financement d'une opération de construction de 44 logements à ALBI Clémenceau dans le cadre de la rénovation urbaine de Cantepau.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Prêt PLAI :

Montant : 264 600 €
Périodicité des échéances : Annuelle
Durée totale du prêt : 50 ans
Différé : 11 mois
Index : Livret A
Taux de référence : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt- 210 pb avec un taux plancher de 0,25%
TAEG : 0.25%

Prêt PLUS :

Montant : 209 100 €
Périodicité des échéances : Annuelle
Durée totale du prêt : 40 ans
Différé : 11 mois
Index : Livret A
Taux de référence : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt- 210 pb avec un taux plancher de 0,25%
TAEG : 0.25%

A cet effet, il est demandé au Bureau d'autoriser son Directeur Général, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

A l'unanimité, le Bureau autorise le Directeur Général, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et de réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme,
Le Directeur Général,

Philippe ASPAR